

Réunion périscolaire – 13/06/2022 – 17h

Présents :

Représentants municipaux :

Estelle Gignoux	Adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance et la jeunesse
Thibaut Gonthier	Responsable périscolaire
Brune Ledin	Périscolaire (Pinet)
Camille Orlando	Périscolaire (Petites Maisons)

Représentants des parents d'élèves :

Charlotte Auvrignon (Pinet)
Stéphanie Theulé (Pinet)
Fériel Bonnet-Machot (Petites Maisons)
Sandrine Botlan (Petites Maisons)
Soraya Iftissen (Petites Maisons)
Laure Lavernot (Petites Maisons)

Ordre du jour :

Poursuite des échanges sur des questions déjà abordées :

1. *Manque de papier toilette :*

Est-ce que la fiche de passage du personnel dans les sanitaires avec horaires a pu être mise en place ?

2. *Taux d'encadrement insuffisant :*

Le phénomène risque de s'accroître encore à l'avenir.

3. *Plan d'animation à l'année :*

Peu de visibilité pour les parents des animations proposées aux enfants. Un trop grand nombre d'enfants par agent ne permet pas d'organiser des animations ou interventions de qualité sur les temps périscolaires.

4. *Campagne de sensibilisation à l'année :*

Mise en place d'un calendrier avec journées thématiques à suivre (handicap, écologie, semaine du goût, semaine de l'éducation, etc.) avec animations spécifiques.

5. *Référents cantine handicap pour les enfants en situation de handicap.*

6. *La propreté dans l'école.*

7. *Intégration au guide de l'écolier d'un organigramme périscolaire :*

Qui fait quoi / qui s'occupe de qui ? Quelle organisation autour de l'enfant en dehors du temps scolaire ?

8. *Prévention harcèlement scolaire / réseaux sociaux*

9. *Postes d'ATSEM :*

Quel effectif à la rentrée ?

Budget municipal et recherches d'économie sur les services périscolaires :

*Retours sur les mesures d'économie décidées par le Bureau Municipal.
Vers quelle politique éducative et familiale ?*

Préambule :

La commune est à la recherche d'économies.

Pour ce faire, un groupe d'élus travaille actuellement sur ces pistes d'économie ou d'optimisation.

Un questionnaire de priorisation des services municipaux (tous secteurs confondus) sera établi et envoyé à l'ensemble de la population à la rentrée pour une prise en compte à la rentrée 2023.

Pour rendre plus « attractifs » les postes d'agents municipaux (horaires, salaires, pénibilité, etc.), la municipalité souhaite optimiser leur temps de travail, notamment en les mobilisant essentiellement sur les temps de périscolaire/garderie, afin d'offrir aux enfants des animations plus qualitatives.

La garderie du soir sera toujours en 2 temps mais les agents seraient présents sur l'ensemble du temps de garderie.

1h/lundi, sera consacrée à préparer un programme d'animation pour la semaine, permettra des temps d'échanges entre les agents et une analyse de la pratique.

C'est ainsi, que la Mairie a souhaité supprimer les agents accompagnateurs des bus scolaires et réduire les jours d'étude.

Transports scolaires :

A ce jour, 5 circuits de bus desservent la commune.

1 accompagnateur / bus représente un coût pour l'ensemble des lignes sur l'année de **37000 euros**

201 enfants sont inscrits au service du bus à l'année, dont 48 de moins de 6 ans.

Les enfants sont très indisciplinés dans le bus. C'est une gestion compliquée pour l'accompagnateur.

La Mairie invite les parents à réexpliquer les règles de conduite à tenir dans un bus aux enfants pour assurer la sécurité de tous. Un règlement intérieur pour les usagers sera établi.

L'agent est parfois seul pour 40 à 50 enfants.

La Mairie a abandonné cette décision et maintiendra les accompagnateurs à la rentrée prochaine.

Les parents complètent tout de même, que cette idée d'interdire l'accès au bus aux enfants de moins de 6 ans aurait amené à une baisse significative de la fréquentation par les fratries plus âgées et aurait contribué à augmenter le nombre de voitures sur la route et sur les parkings des écoles déjà bien chargés. Allant ainsi en totale contradiction avec les actions écologiques menées par la municipalité.

Etude :

La Mairie souhaiterait passer de 4 jours d'étude à 2 pour les raisons déjà exprimées ci-dessus.

Les parents délégués de Pinet soulignent qu'à la vue du nombre d'enfants inscrits à l'étude tout au long de la semaine à l'école de Pinet, ils demandent à conserver au moins 3 soirs d'étude.

Aux Petites Maisons, l'étude ayant été suspendue pendant une longue période, il est difficile de connaître des chiffres fiables de fréquentation.

Pour faire ce choix, un sondage des parents sur leurs préférences avait été demandé par la Mairie auprès des délégués des deux écoles.

Malheureusement, pour des raisons d'incompréhension, ce dernier n'a pas été réalisé et nous avons dû décider ce soir en vue de l'édition imminente du guide de l'écolier pour la rentrée 2022-23.

Après analyse du niveau de fréquentation de l'étude par les enfants chaque jour, il est constaté que peu sont inscrits le vendredi.

Pour ce qui concerne les autres jours de la semaine, nous avons décidé collectivement des deux jours d'études à conserver – la possibilité de maintenir trois jours ne pouvant être envisagée - et de **conserver les mardis et jeudis soir**. Les devoirs du lundi soir pouvant être anticipés sur le we.

Toujours dans cet esprit d'optimiser les heures des agents, l'inscription à l'étude devra se faire **avant chaque période de vacances pour la période scolaire suivante**.

Une demande de flexibilité sur le délai d'inscription a été demandée mais non acceptée par la Mairie.

L'heure d'étude s'ouvre à partir de **11 inscrits à Pinet et de 16 aux petites Maisons**. 1 agent pour maximum 18 enfants.

Un deuxième animateur sera mis en place, dès lors qu'un autre groupe sera créé.

La Mairie souhaite que l'étude soit dirigée et non uniquement surveillée mais cela dépendra du nombre d'enfants présents à l'étude.

Cantine :

Les règles d'inscription ne changent pas. On reste sur une inscription **au plus tard à 9h le jour scolaire précédent**.

Dans le cas :

- Enfant malade : 1 jour de carence ; repas du jour facturé même sur certificat
- Absence de l'enseignant : Si les parents récupèrent leur enfant, le repas sera facturé. La Mairie part du principe que les enfants devraient normalement être répartis dans les autres classes et n'a pas à subir la perte du repas.
- Enfant non inscrit : le repas sera facturé au tarif habituellement pratiqué + 1 amende de 10 euros. (Cette décision est surtout liée au fait que dans le cas d'inscriptions complémentaires non anticipées, les proportions initialement prévues pour chaque enfant se trouvent diminuées, et certains se plaignent alors de ne pas manger à leur faim).

(Une fois le nouveau logiciel des parents services mis en place, il se pourra que ce soit 2x le prix habituellement pratiqué à la place des 10 euros)

- Sortie pédagogique à la journée : les enseignants préviennent à l'avance le service scolaire qui désinscrit automatiquement les enfants ce jour-là.

A ce jour, avec le protocole COVID, le non-brassage des enfants, les difficultés de recrutement et les absences maladie, les agents ont souvent été seuls pour une classe, ne respectant pas toujours le taux d'encadrement légal. Avec le retour des conditions sanitaires à la normale, le taux d'encadrement pourra à nouveau être respecté à la rentrée avec 1 animateur pour 18 élèves en élémentaire et 1 animateur pour 14 enfants en maternelle.

Autres sujets :

ATSEM (Petites Maisons) :

Le budget ne permet pas la création de poste, ni de transformation d'emploi.

On reste sur **4 ATSEM**

Céline, Marie (mi-temps thérapeutique) et Estelle (mi-temps thérapeutique) restent en poste.

Le complément thérapeutique de Marie et Estelle : qui fera le complément, quelle organisation ?

Laëtitia et Adeline (défaut de diplôme) ne seront pas reconduites à la rentrée.

Une nouvelle ATSEM Jennifer a été nommée.

2 ATSEM sont en poste sur les maternelles à l'école de Pinet.

Modalité de remplacement en cas d'absence des agents :

- ATSEM : non remplacée le 1^{er} jour d'absence mais à partir du lendemain
 - Ménage : pas de remplacement immédiat, délai d'1 semaine d'absence avant remplacement complet. La charge de travail sera alors répartie sur les autres agents.
- ➔ Eviter la multiplication de tous petits contrats, coûtant cher à la commune (primes de précarité) et sollicitant beaucoup de temps administratif.

Ménage :

Gros problème d'entretien dans les sanitaires de l'école. Un nettoyage quotidien est insuffisant. Il faut prévoir **au moins deux passages** : nettoyage **avant le début de la classe** le matin (ou ménage réalisé en fin de journée la veille une fois le péri fermé) et un second passage **après la pause méridienne**. Proposition d'installer une « feuille de passage », dito gares, aéroports ou centres commerciaux, pour s'assurer que les passages d'entretien et de réapprovisionnement (papier, savon, etc.) ont été faits.

(Ex. de feuille transmise par Fériel Bonnet-Machot à Thibaut Gonthier par mail à la suite de la réunion)

(Entre temps, lors du conseil périscolaire du 28 juin, La Mairie a acté la mise en place de 2 passages/jour)

Référent handicap sur temps de cantine :

Les familles adressent leur demande de besoin à la Mairie et celle-ci doit monter des dossiers auprès de la CAF pour obtenir une subvention (aide à l'embauche).

Ces agents spécialisés viennent en plus du nombre d'agents nécessaires à l'encadrement normal des enfants.

Intervention d'une psychomotricienne :

La proposition de faire intervenir bénévolement une psychomotricienne à la retraite, habitant la commune, ne peut pas se faire sans monter un dossier de marché public avec mise en concurrence, même pour ce genre de poste.

Agents :

- Formation de 3 jours pour tous les agents « posture et voix ».

Pour les aider à se faire respecter et entendre des enfants.

- Titularisation de 7 agents en 5 ans.

En cours :

Réflexion sur un organigramme des agents présents autour des enfants.

Réflexion sur un calendrier avec journées à thèmes et animations spéciales.

Réflexion sur le mode de communication avec les familles, conscients du besoin de l'améliorer.